

## Compte rendu de séance

### Séance du 3 Octobre 2014

L' an 2014 et le 3 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de JEUDON Didier Maire

**Présents** : Mmes : ALNY Valérie, BAGATO Agnès, BOCQUE Véronique, MALLARD Josette, ZIND Annie, Melle ZIND Noémie, MM : CAILLAUD Pascal, GOURMELEN Eric, LE MESTRE Claude, MENERAT Patrice, MITHOUARD Nicolas, TRACA Philippe

**Excusés** : Excusé(s) ayant donné procuration : MM : JEUDON Didier à M. MENERAT Patrice, KOMAJDA Frédéric à M. LE MESTRE Claude PASCO Patrice à M. TRACA Philippe,

**Absents** :

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 30/09/2014

**Date d'affichage** : 30/09/2014

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture de Senlis

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BAGATO Agnès

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

#### **Questions diverses :**

#### **Complément de compte-rendu:**

##### **1. Points abordés lors des précédents Conseil Municipaux**

Monsieur Philippe TRACA signale aux conseillers qu'il n'a pas reçu le compte rendu du précédent conseil. Monsieur Philippe TRACA explique qu'il y a une erreur sur le comptage des voix pour la délibération concernant le vote pour le droit de préemption des consorts VERMEULEN et l'immeuble de Mr et Mme HENRY Alain. Monsieur Patrice PASCO a voté contre et non pour.

Vote définitif : à l'unanimité par 14 voix contre dont 1 pouvoir Monsieur Patrice PASCO.

Monsieur Philippe TRACA signale qu'il y a une erreur dans le comptage des voix pour le vote de la taxe d'aménagement.

Le vote définitif pour le passage de la taxe d'aménagement à 5 % est à la majorité par 9 voix pour + 2 abstentions + 3 voix contre (dont 1 pouvoir Monsieur Patrice PASCO).

Monsieur Philippe TRACA demande à Monsieur Patrice MENERAT pourquoi son intervention sur l'entretien individuel d'une employée n'a pas été mentionnée sur le compte rendu du précédent conseil municipal.

Monsieur Patrice MENERAT répond que cet incident était hors conseil municipal et n'a pas à être notifié dans le compte rendu.

Monsieur Philippe TRACA demande que cette intervention soit de nouveau inscrite dans le compte rendu du 12 septembre 2014.

Madame Véronique BOCQUE signale que ce genre d'entretien est personnel et ne doit pas sortir de la mairie, elle ne comprend pas comment Monsieur Philippe TRACA en a été informé.

Monsieur Claude LE MESTRE demande à Monsieur Philippe TRACA s'il a déjà managé des équipes et réalisé des entretiens individuels, parce qu'il est fréquent de rencontrer des situations analogues dans le cadre desquelles, l'employé verse des larmes devant son responsable.

Monsieur Philippe TRACA signale qu'il n'est pas d'accord avec le fait que Monsieur Pascal CAILLAUD et Mesdames Noémie et Annie ZIND aient quitté le précédent conseil suite à l'insulte de Monsieur JABIN, il précise qu'ils ont quitté le conseil bien après ce fait.

Monsieur Pascal CAILLAUD répond que cela est faux et qu'ils sont partis à ce moment-là.

Monsieur Claude LE MESTRE demande aux membres du conseil de prendre des mesures quand une personne du public tient des propos déplacés à l'encontre de Monsieur Le Maire ou d'un élu, il propose que cette personne sorte de la salle du Conseil ou sur son refus, de suspendre la séance.

Monsieur Philippe TRACA signale qu'il y avait des fautes et des répétitions dans le compte rendu du conseil du 12 septembre 2014.

## **2. DELIBERATIONS A PRENDRE CONCERNANT**

### **a) - Déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble des consorts QUIRIN**

Correspondance de Maître Daniel CARLIER, Notaire des consorts QUIRIN, propriétaires du terrain

. situé Rue de Senlis et Rue de la Butte aux Gens d'Armes concernant le droit de préemption que la commune peut exercer sur ce bien.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité par 15 voix contre dont 3 pouvoirs (Mr Patrice PASCO, Mr Didier JEUDON et Mr Frédéric KOMAJDA) de faire valoir le droit de préemption urbain.

### **b) Décision modificative N°1**

Monsieur Patrice MENERAT explique aux conseillers qu'il y a des postes trop provisionnés et qu'il faut faire glisser certaines de ces provisions sur d'autres postes qui seront définis ultérieurement.

Monsieur Philippe TRACA demande des explications sur le vote et sur quels nouveaux postes les provisions seront affectées.

Monsieur Patrice MENERAT répond qu'il ne le sait pas pour le moment qu'il faut attendre une autre commission des finances afin d'en décider.

DECISION MODIFICATIVE						
<b>TOTAL DEPENSES A COMPENSER</b>		25637		5336		
Déductions - Nivelle Réparation			31093			15336
22 Imprevues						3900
60512 Energie Electricité		4245				
60521 Combustible		4000				
61558 Autres bien immob		4000				
			CAL RYTH SCO	Centre Loire	CIL	
6218 Autres Personnel exterie		12661	8334	3727	600	
6232 Fêtes et cérémonies		1000				
6244 transports ADM						1836
6262 Téléphonie		1100				
6288 Autres services exterie						3680
64115 Compte 64115						1200
6435 Cotisation Assurance						3000
			27005			
<b>TOTAL RECETTES</b>			4027			
Ajouts: Non Budgetés						
70118 Autres taxes & redevances		2474				
70511 Concessions cimetiére		80				
70513 Redevances d'occupation		92				
752 Revenus des immeubles		1000				
7718 Autres produits except.		441				
FPIC		12891				
CFE		805				

Montant déjà déduit voir table au recap 'Liste des inscriptions budgétaires'

NON BUDGETE

Le Conseil Municipal délibère et décide à la majorité par 12 voix pour + 2 voix contre dont (1 pouvoir de Monsieur Patrice PASCO) et 1 abstention (Madame Josette MALLARD).

### c) Rapport 2013 - service public de l'eau potable

Monsieur Claude LE MESTRE, délégué titulaire au Syndicat Intercommunal des Champs Captants donne lecture de la correspondance de la Lyonnaise des Eaux France concernant le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable. En effet, un rapport doit être présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et doit faire l'objet d'une délibération.

Monsieur Claude LE MESTRE, délégué titulaire au SIECCAO, donne lecture des éléments importants du rapport 2013.

Monsieur Claude LE MESTRE explique que la consommation moyenne par an d'un foyer est de 120 m3 et que le prix moyen de l'eau est de 1.54 euros par foyer et par jour.

Monsieur Nicolas MITHOUARD demande le prix de l'eau sur la commune.

Monsieur Claude LE MESTRE répond qu'il est de 1.55 euros.

Le Conseil Municipal délibère et approuve ce rapport à l'unanimité.

### d) Rapport annuel 2013 - service public assainissement

Monsieur Claude LE MESTRE, délégué au Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux donne lecture de la correspondance du SICTEUB concernant le rapport annuel 2013 sur le service public assainissement.

Le Conseil Municipal délibère et approuve ce rapport à l'unanimité.

### e) Approbation de la carte des zones humides

Monsieur Patrice MENERAT signale qu'il n'a pas été possible de se procurer la carte des zones humides.

Plusieurs conseillers répondent qu'il est difficile de se prononcer sans cette carte.

Monsieur Philippe TRACA émet des réserves fautes de documents.

Monsieur Claude LE MESTRE explique qu'il assistera à cette réunion et qu'il émettra des réserves.  
Monsieur Claude LE MESTRE signale que cela concerne surtout la Nonette.  
Monsieur Patrice MENERAT demande à Monsieur Claude LE MESTRE de procurer aux membres du conseil, une synthèse de la future réunion en quelques lignes.  
Monsieur Claude LE MESTRE répond par l'affirmative et demandera la carte des zones humides.

Monsieur Patrice MENERAT Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal :

Que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nonette est issu d'une volonté locale de se doter d'un outil opérationnel de planification de la ressource en eau, face aux problématiques majeures rencontrées sur le territoire.

La procédure d'instruction et d'élaboration du SAGE de la Nonette a été initiée en 1993. Le premier SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 18 juin 2006.

Au vu des évolutions de la réglementation de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006 et du schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine, le SAGE de la Nonette a du faire l'objet d'une révision afin d'actualiser les orientations et objectifs de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques du territoire et donc les priorités d'action sur le territoire.

La révision du SAGE de la Nonette a été menée en étroite collaboration avec les acteurs du territoire. La concertation s'est articulée autour de réunions de travail spécifiques qui se sont tenues entre septembre 2012 et décembre 2014.

Le SAGE de la Nonette se compose de deux documents :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
- le règlement

Le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) contient différentes parties :**

- La Synthèse de l'Etat des Lieux
- La Présentation des enjeux et objectifs ainsi que les dispositions permettant de les atteindre

#### **Le règlement de SAGE**

Chacune des règles d'un SAGE doit impérativement être fondée sur les rubriques correspondantes pour la rédaction de chaque disposition du règlement (rubriques de l'article R.212-47 du code de l'environnement) et les citer expressément. Ainsi, en ce qui concerne cette délibération :

- Le règlement des SAGE peut contenir des règles relatives au maintien et à la restauration des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) prévues par l'article L.211-3II-4° du Code de l'environnement ou dans des zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) prévues par l'article L.212-5-1-I-3 du CE ;

Un inventaire des Zones Humides effectives a été réalisé, l'objectif de cet inventaire est de fournir une cartographie des zones humides, de comprendre leur fonctionnement dans le maillage hydrologique et de proposer des mesures de gestion appropriées.

Les zones humides effectives recensées seront classées dans le Plan Local d'Urbanisme, sous un zonage spécifique de type Nh.

Vu le diagnostic des zones humides effectives du bassin versant de la Nonette.

Vu la présentation des résultats de l'état des lieux de l'inventaire des ZH, le 10 juin 2014.

Vu l'article R.212-47 du code de l'Environnement

Vu les articles L. 211-3II-4, L.211-3-II-5, L. 212-5-1-I-3, L. 214-1, L. 511-1 Code de l'environnement.

Vu le Code de l'Urbanisme.

CONSIDERANT, la volonté de la commune d'approuver l'inventaire des zones humides effectives et des cours d'eau afin de l'intégrer au document d'urbanisme

#### **APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR Patrice MENERAT Adjoint au Maire, ET EN AVOIR DELIBERE,**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le plan de zonage des zones humides effectives sur la commune.

#### **f) Le non transfert du pouvoir de police en matière d'assainissement**

Monsieur Patrice MENERAT explique aux membres du Conseil qu'il y a une demande de non transfert des pouvoirs de police.

Monsieur Claude LE MESTRE signale que l'assainissement collectif demande une grande rigueur. Monsieur Patrice MENERAT expose aux conseillers le coût d'un équipement et précise que le particulier peut faire sa demande directement ou passer par un prestataire.

Monsieur Patrice MENERAT Adjoint au Maire, expose les éléments de la dernière circulaire envoyée par les services de l'Etat relative au transfert des pouvoirs de police "spéciale" du Maire vers le Président d'EPCI, mettant en exergue l'ensemble de la réglementation en vigueur, en matière de ces mêmes pouvoirs de police "spéciale".

Il s'agit des dispositions contenues dans la loi de réformes des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM) et d'Accès au Logement et un Urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

Ainsi, à chaque période de renouvellement du Président de l'EPCI ou du transfert de la compétence, il est prévu une nouvelle période d'opposition et renonciation dans les conditions fixées au III de l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par voie de conséquence et en application de l'article L 52-11-9-2 du CGCT,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de l'opposition de transférer l'ensemble des pouvoirs de police "spéciale" précités, en matière d'assainissement.

#### **g) Taxe d'aménagement**

Monsieur Patrice MENERAT, Adjoint au Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il faut à nouveau délibérer pour valider le choix du précédent conseil municipal concernant la Taxe d'aménagement passée à 5%.

Monsieur Philippe TRACA répond que cela n'est pas clair.

Monsieur Patrice MENERAT explique que cela est fait pour protéger la commune en cas de recours ou contentieux.

Monsieur Patrice MENERAT, Adjoint au Maire rappelle que la délibération en date du 02 septembre 2011,

Conformément à l'article L331-2 du code de l'urbanisme, l'institution de la taxe d'aménagement, ou son renoncement sont valables pour une durée minimale de 3 ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit la délibération.

Lors de la mise en place de la taxe d'aménagement en 2011, pour application au 1er mars 2012, un modèle de délibération national vous a été communiqué. Sur celui-ci était indiquée une date de fin au 31 décembre 2014.

Les communes ayant délibéré en reprenant cette précision, la perception de la taxe d'aménagement, à compter du 1er janvier 2015, pourrait faire l'objet de la part de vos administrés de recours gracieux ou contentieux.

C'est pourquoi, pour les communes concernées et pour éviter ce type de risque, il est important de reprendre une nouvelle délibération, précisant que "délibération du 12 septembre 2014 est reconduite automatiquement d'année en année sauf renonciation expresse", en indiquant le taux et les exonérations éventuelles applicables. Les taux et les exonérations pourront être révisés tous les ans.

Pour mémoire, les délibérations relatives à la taxe d'aménagement doivent intervenir au plus tard le 30 novembre 2014 (date de dépôt en préfecture ou sous-préfecture) pour une application au 1er janvier 2015. Les délibérations prises au-delà de cette date ne seront applicables qu'à compter du 1er janvier 2016.

Le Conseil Municipal délibère et précise à l'unanimité que la délibération en date du 12 septembre 2014 ayant institué la taxe d'aménagement au taux de 5% et sans exonération est reconduite automatiquement d'année en année sauf renonciation express.

#### **h) Indemnité de Conseil alloué aux Comptables du Trésor**

Monsieur Patrice MENERAT, Adjoint au Maire présente :

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de Conseil et
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur RICORDEAU Michel,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45.73 euros bruts.

Fait et délibéré, à Thiers sur Thève le 03 octobre 2014.

### **3. COMPTE RENDU DES REUNIONS**

#### **a) De la réunion de la commission communication en date du 15 septembre 2014**

L'ordre du jour était le suivant :

- Relecture de la future gazette de septembre

Madame Véronique BOCQUE donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission communication qui a eu lieu le lundi 15 septembre 2014.

Madame Véronique BOCQUE explique aux conseillers qu'il y a eu relecture de la gazette et que la distribution s'est effectuée sur une dizaine de jours par les conseillers.

Monsieur Nicolas MITHOUARD demande s'il ne serait pas plus économique de faire les tirages de la gazette en mairie ?

Madame Véronique BOCQUE répond par la négative car cela est pris en charge par la Communauté de Commune.

#### **b) Des réunions avec le CCSO en date des 16 septembre, et 01 octobre 2014**

Monsieur Patrice MENERAT, Adjoint au Maire, donne lecture des comptes rendus des réunions de la

Communauté de Communes Coeur Sud Oise qui ont eu lieu les 16 septembre et 02 octobre 2014.  
Monsieur Patrice MENERAT, Adjoint au Maire, signale qu'il s'agissait d'une réunion concernant le SCOT (Schéma de cohérence Territoriale).

Madame Véronique BOCQUE explique aux conseillers que Monsieur MARCHAND et Monsieur WOERTH souhaiteraient que le périmètre du futur SCOT intègre les intercommunalités du Pays de France, des 3 Forêts, de Coeur Sud Oise et l'Aire Cantilienne. De plus les 3 Forêts souhaitent de leur côté intégrer aussi la Ruraloise.

Pour sa part Coeur Sud Oise demande de créer un SCOT sur le périmètre des 3 intercommunalités que sont l'Aire Cantilienne, les 3 Forêts et Coeur Sud Oise, formant ainsi un même bassin de vie. De nombreux élus de Coeur Sud Oise ne sont pas d'accord pour intégrer les intercommunalités du Pays de France et la Ruraloise.

Des réunions sont planifiées afin de trouver un terrain d'entente.

#### **c) De la Réunion de la commission du CCAS en date du 17 septembre 2014**

Madame Valérie ALNY donne lecture du compte rendu de la réunion du CCAS qui a eu lieu le mercredi 17 septembre 2014.

- L'ordre du jour était le suivant :

#### **21H10 Arrivée de Monsieur Frédéric KOMAJDA**

#### **d) De la réunion de la commission environnement en date du 20 septembre 2014**

Monsieur Frédéric KOMAJDA donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission environnement qui a eu lieu le samedi 20 septembre 2014.

Monsieur Claude LE MESTRE explique aux membres du conseil que cette réunion avait pour but de recenser les divers poteaux électriques recouverts de végétation et les futurs élagages à effectuer sur la commune.

Monsieur Claude LE MESTRE indique qu'un courrier sera envoyé aux personnes concernées par un élagage.

Monsieur Nicolas MITHOUARD demande à qui incombe la responsabilité si un câble est endommagé ?

Monsieur Claude LE MESTRE répond que cela est de la responsabilité du propriétaire. Il précise que certains poteaux électriques entourés de végétation seront nettoyés par le SE60.

Monsieur Frédéric KOMAJDA signale qu'il y a un dépôt sauvage de gravats Rue Aveline.

Monsieur Frédéric KOMAJDA indique que les personnes concernées par l'élagage vont recevoir un courrier de la mairie et que certains travaux devront se faire rapidement.

#### **e) De la réunion de la commission des festivités en date du 23 septembre 2014**

L'ordre du jour était le suivant :

- la préparation du marché de Noël

Madame Annie ZIND donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission des festivités qui a eu lieu le mardi 23 septembre 2014.

Madame Annie ZIND signale que Monsieur FLIN de la mairie de Pontarmé ne souhaite plus participer au marché de Noël car il n'y a pas assez de bénévoles pour l'assister, par contre il continuera à prêter du matériel à la commune de Thiers sur Thève si besoin.

Monsieur Nicolas MITHOUARD demande quel en sera l'impact ?

Madame Annie ZIND explique que cela apportait de l'aide à la commune.

#### **f) De la réunion de la Thève en date du 25 septembre 2014**

Monsieur Claude LE MESTRE explique que cette réunion était compliquée et s'est déroulée dans une atmosphère un peu tendue. Elle s'est tenue en présence de la gendarmerie, du STARIVE, de l'ONEMA et de Messieurs BECHARD, CAPITANT et MILLET propriétaires d'une parcelle donnant sur la Thève.

Monsieur Claude LE MESTRE signale que certains d'entre eux se plaignent d'avoir trop d'eau et d'autres pas assez.

Monsieur Patrice MENERAT explique aux conseillers qu'il fallait trouver une solution.  
Monsieur Claude LE MESTRE indique que la commune va faire appel à un géomètre pour résoudre ce différent.  
Monsieur Philippe TRACA demande si cela aura un coût pour la commune.  
Monsieur Patrice MENERAT répond par la négative.  
Monsieur Claude LE MESTRE signale aux conseillers que suite à cette réunion il y a eu une visite des bords de la Thève.

**g) De la réunion de la commission d'urbanisme en date du 27 septembre 2014**

L'ordre du jour était le suivant :

- Etude des demandes de permis de construire et de déclaration préalable

Monsieur Patrice MENERAT donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission d'urbanisme qui a eu lieu le samedi 27 septembre 2014.  
Monsieur Nicolas MITHOUARD signale que des fiches informatives comportant des indications pour remplir au mieux une déclaration préalable seront désormais données aux personnes qui viennent chercher des dossiers d'urbanisme.

**h) De la réunion de la commission du PAVE en date du 27 septembre 2014**

Monsieur Patrice MENERAT, Adjoint au Maire, donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission de la PAVE, Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Environnement, qui a eu lieu le samedi 27 septembre 2014. Il signale qu'il n'y avait personnes de la commission environnement.  
Monsieur Patrice MENERAT explique que cette réunion a permis de faire le point sur la sécurisation du village et que la commune pourra bénéficier de l'aide de la préfecture.  
Monsieur Nicolas MITHOUARD émet l'idée qu'il est possible de prendre un stagiaire pour mener à bien ce projet.

- Les points abordés étaient les suivants :

**i) De la réunion du SIECCAO en date du 30 septembre 2014**

Monsieur Claude LE MESTRE donne lecture du compte rendu de la réunion du SIECCAO qui a eu lieu le mardi 30 septembre 2014.

- Les points abordés étaient les suivants :

**j) De la réunion "Voisins Vigilants" en date du 30 septembre 2014**

Monsieur Frédéric KOMAJDA donne lecture du compte rendu de la réunion qui a eu lieu le mardi 30 septembre en gendarmerie d'Orry la Ville.  
Monsieur Frédéric KOMAJDA signale qu'il y avait dix personnes à la réunion en gendarmerie.  
Monsieur Frédéric KOMAJDA explique aux conseillers qu'il y a environ 25 personnes qui se sont inscrites au dispositif voisins vigilants. Il y aura un premier bilan dans six mois et Monsieur Frédéric KOMAJDA signale que toute nouvelle personne sera toujours la bienvenue.  
Monsieur Frédéric KOMAJDA explique que l'inauguration du dispositif "voisins vigilants" aura lieu en fin d'année avec Monsieur Le Préfet et Monsieur Le Sous-Préfet.

**k) De la réunion du SICTEUB en date du 02 octobre 2014**

Monsieur Claude LE MESTRE donne lecture du compte rendu de la réunion du SICTEUB qui a eu lieu le jeudi 02 octobre 2014.  
Monsieur Claude LE MESTRE signale qu'il y a des travaux Rue Aveline et Rue de la Fontaine du Gué.

**l) De la réunion de la commission Scolaire et Parascolaire en date du 02 octobre 2014**

Madame Valérie ALNY donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission Scolaire et Parascolaire en date du jeudi 02 octobre 2014.

Madame Valérie ALNY explique qu'une rencontre s'est tenue avec le centre rural de Lamorlaye, qu'il y a 70 enfants inscrits au cycle 1 et qu'il faudra revoir le nombre d'animateurs à la hausse pour le cycle 2, car les enfants vont débiter des ateliers vidéo en nombre restreint pour chacun d'entre eux.

Madame Josette MALLARD demande à Madame Agnès BAGATO si ses enfants ont fait des retours sur les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

Madame Agnès BAGATO répond que ses enfants ont fait très peu de retours sur les NAP et ont l'air satisfait.

Le Centre Rural de Lamorlaye souhaite présenter les différents ateliers aux parents d'élèves en présence des institutrices et des élus le 12 octobre (veille des vacances scolaires).

#### **m) De la réunion de l'ADTO avec Monsieur GOURRE en date du 29 septembre 2014**

Madame Véronique BOCQUE informe les Conseillers Municipaux qu'elle a rencontré Monsieur GOURRE de l'ADTO le lundi 29 septembre 2014 afin qu'il nous aide à conclure l'appel d'offre concernant les caméras de vidéo surveillance qui vont être installées sur la commune. Le projet est déjà bien avancé. Nous devons choisir entre trois prestataires. Nous avons prévu de nous revoir courant novembre. L'installation est prévue pour janvier 2015 pour deux ou trois caméras dans un premier temps. Les deux premières seront positionnées à chaque entrée de village.

#### **22H15 Arrivée de Monsieur Le Maire**

#### **4. BILAN DE LA FETE COMMUNALE**

Ce point est reporté au prochain conseil

#### **5. FIXATION DES DATES DE REUNION**

Commission PAVE : le lundi 27 octobre 2014 à 17H00

Commission festivités : le mardi 09 octobre 2014 à 19H30

Commission Scolaire et Parascolaire : le lundi 03 novembre 2014 à 18H00

Commission finances : le mercredi 05 novembre 2014 à 19H00

Commission communication : le mardi 28 octobre 2014 à 19H00

#### **6. INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur Patrice MENERAT, Adjoint au Maire, donne lecture de la correspondance de :

\* Monsieur Le Préfet concernant :

- Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) 2015.
- De la création d'une plateforme régionale d'instruction des demandes de passeports biométriques
- Hommage national aux combattants de la première guerre mondiale
- Mise en berne des drapeaux sur les édifices publics et bâtiments à la mémoire de Monsieur Hervé GOURDEL, victime du terrorisme

\* Monsieur Philippe LAHARY Directeur Territorial chez ERDF pour la réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des élus.

\* Monsieur François DELUGA pour information sur l'utilisation de la cotisation versée par les collectivités territoriales.

\* de l'Académie d'Amiens concernant :

- Affectation de Monsieur Jean-Mary LE CHANONY nouvel Inspecteur de l'éducation Nationale dans la circonscription de Senlis
- La Mise en oeuvre des PAI - Projet d'Accueil Individualisé

- Consultation nationale sur le projet de programme de l'école maternelle et sur le projet de socle commun : matinée du 15 octobre 2014 ou du 11 octobre pour les écoles ayant classe le samedi.

\* Journée portes ouvertes proposée par le Conseil Général de l'Oise, le samedi 18 octobre pour une rencontre avec des agents départementaux, pour l'amélioration du quotidien

\* Avis favorable pour le versement d'une somme de 6 030 euros représentant le 2ème acompte et solde de la subvention allouée à votre commune pour l'élaboration du PLU

\* Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'aire libre des déchets verts

### **Une liste des fascicules est réalisée, et mise à disposition des élus**

- La lettre d'information de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales
- Revue découvrir l'Oise en groupe 2015
- Catalogue excursion en Normandie spécial groupes 2015
- Lettre Vivre le CNAS

### **7. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Philippe TRACA signale au conseil que son numéro de téléphone de liste rouge apparait sur la gazette et qu'il aurait souhaité en être informé.

Monsieur Nicolas MITHOUARD signale à Monsieur Philippe TRACA qu'il n'est pas content de la façon dont celui-ci lui a parlé en début de séance, notamment par l'interpellation "tais-toi" et lui demande que cela ne se reproduise plus.

Monsieur Philippe TRACA lui répond qu'il ne devait pas lui couper la parole.

Monsieur Nicolas MITHOUARD demande du respect.

Monsieur Philippe TRACA aussi.

Monsieur Patrice MENERAT souhaiterait moins de ressentiment au sein du conseil, une plus grande maturité et demande aux conseillers d'attendre la sortie du conseil pour s'expliquer.

Monsieur Philippe TRACA demande pourquoi il ne reçoit pas le compte rendu.

Monsieur Le Maire répond qu'il lui a été envoyé mais qu'il y a sans doute un problème avec la liste de diffusion, Monsieur Philippe TRACA doit redonner son adresse mail pour vérification.

Monsieur Philippe TRACA pense que les membres de l'opposition sont pris en grippe.

Monsieur Claude LE MESTRE ne comprend pas pourquoi Monsieur Philippe TRACA a cessé de lui parler suite aux élections ; il signale que les membres de l'opposition - Madame Josette MALLARD, Monsieur Patrice PASCO et Monsieur Philippe TRACA - rejettent les autres conseillers et que Monsieur Philippe TRACA inverse les rôles.

Monsieur Nicolas MITHOUARD signale que les intérêts du village prévalent sur les intérêts personnels.

Monsieur Pascal CAILLAUD demande pourquoi Monsieur Patrice PASCO ne vient plus au conseil municipal.

Monsieur Philippe TRACA signale aux membres du conseil que lui et ses colistiers ont été ignorés le soir des élections.

Monsieur Claude LE MESTRE constate que les membres de l'opposition ne sont pas constructifs.

Monsieur Philippe TRACA signale qu'il n'a rien contre les membres de la majorité et demande un respect mutuel.

Monsieur Pascal CAILLAUD indique à Monsieur Philippe TRACA qu'il n'a pas accepté la défaite.

Madame Josette MALLARD et Monsieur Philippe TRACA répondent que non et que les électeurs sont libres de choisir leurs élus.

Monsieur Philippe TRACA explique qu'il n'a pas apprécié les remarques faites sur certains des conseillers au cours des six années du précédent mandat.

Monsieur Pascal CAILLAUD signale que des tensions étaient déjà présentes avant les élections.

Madame Josette MALLARD signale aux membres du conseil que lorsqu'ils ont appris qu'elle était sur la liste de l'opposition, personne ne lui a plus parlé.

Monsieur Eric GOURMELEN signale aux conseillers qu'il salue tout le monde.

Madame Agnès BAGATO espère que ce conflit ne va pas durer pendant 6 ans car cette situation est démotivante.

Madame Véronique BOCQUE signale à Monsieur TRACA que l'importance qu'il attache à des broutilles ne sert à rien à part faire perdre du temps. Cela ne fait pas avancer la mairie. Il faut être constructif.

Monsieur Claude LE MESTRE informe les conseillers qu'il a assisté à une réunion "zéro phyto, zéro pesticides" très intéressante et que les membres du conseil devront dans l'avenir avoir un rôle de communicant auprès des habitants.

Monsieur Philippe TRACA signale que ce genre d'initiative est déjà en application dans certaines communes (brûlage des mauvaises herbes au chalumeau).

Monsieur Patrice MENERAT demande aux personnes du public si elles désirent intervenir, celles-ci répondent que des tensions sont perçues au sein du conseil.

**Fin de la séance : 23H00**

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Le 07 novembre 2014 à 20H00**

**En mairie, le 03 octobre 2014**

**l'Adjoint au Maire,  
Patrice MENERAT,**

